

Nom : Prénom :	DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 - 2027 Passerelle 1^{ère} BAC PRO ANIMATION
-------------------------------	---

► **L'inscription de votre enfant aura lieu au lycée Xavier Bichat :**

- Le JEUDI 2 JUILLET 2026 entre 14h et 19h ou
- Le VENDREDI 3 JUILLET 2026 entre 7h30 et 13h

► **Vous devrez vous présenter avec les pièces suivantes :**

- Fiche de renseignements recto/verso complétée et signée (cocher si option Théâtre, Rugby ou Tennis) – **SURLIGNER EN FLUO LE RESPONSABLE FINANCIER**
- 2 photocopies du livret de famille avec les pages parents et enfant
- 2 photocopies de la pièce d'identité de l'élève
- Autorisation droit à l'image recto/verso complétée et signée
- Note d'information « laïcité » signée
- Talon et chèque de 10€ à l'ordre de la MDL lycée Bichat
- Si Internat : demande d'admission à l'internat recto verso, complétée et signée
- Si Rugby : chèque de 90€ à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Bichat
- Si Tennis : chèque de 340€ à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Bichat
- Si Section VTT : chèque de 180€ à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Bichat
- Fiche d'urgence, avec photo, complétée et signée
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé
- Coupon engagement parents pour les PFMP complété et signé
- Autorisation responsable légal allocations PFMP complétée et signée
- RIB de l'élève (si élève mineur possibilité RIB des parents)
Si RIB des parents Photocopie pièce identité parents

► **Documents pour information :**

- Informations vidéosurveillance et RGPD recto/verso : 
- Règlement et tarifs du service de restauration : 
- Informations Santé : 
- Informations pour le transport Inscription obligatoire sur le site : <https://www.laregionvustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain/>
qui sera ouvert du 2 juin au 19 juillet (majoration de 30€ au-delà de cette date). Attention, il n'y a pas de reconduction automatique de l'inscription, celle-ci doit être faite chaque année !

- Courrier engagement parents pour les PFMP complété et signé
- Courrier parents allocations de PFMP recto/verso
- Listes manuels et fournitures à acheter pour la rentrée : 2ANIM 2025/2026 + 1ANIM 2026/2027

► **La commande du Pass' Région se fera au lycée le jour de l'inscription** (de préférence avec le mail de l'élève)

- Informations avantages Pass' Région disponibles sur :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion> ou en scannant ce QR code : 

- Le Pass' Région permettra d'acheter une partie des manuels scolaires et de commander la tenue professionnelle grâce à « l'aide au 1^{er} équipement »
- Il est recommandé aux élèves de télécharger l'application sur leur téléphone

► Informations importantes :

- Mardi 1 septembre 2026 de 14h à 16h : pré-rentrée pour les élèves « passerelle » avec la professeure principale de la classe :
Mme CALVET- anne.calvet@ac-lyon.fr
- La rentrée scolaire aura lieu le mercredi 2 septembre 2026 à 8h
- Dates de Périodes de Formation en Milieu Professionnel 2026/2027 :
 - **PFMP 3 : du 21 septembre au 16 octobre 2026**
 - **PFMP 4 : du 26 avril au 28 mai 2027**
- L'élève « passerelle » aura 1h de soutien obligatoire par semaine, pendant les 3 semaines précédant la PFMP 3
- Il sera important dès la rentrée de télécharger l'application Pronote et de consulter régulièrement l'ENT du lycée pour suivre les notes et informations concernant la scolarité de votre enfant

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Classe de 1ANIM

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille (1) : Sexe : F M
Prénom 1 (2) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Né(e) le : ___ / ___ / _____ Commune et département de naissance (3) :
Pays de naissance : Nationalité :
Adresse (4) :
Code postal : Commune :
Courriel : @
☎ Mobile : ☎ Domicile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(3) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(4) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

SCOLARITE DE L'ÉLÈVE

Interne - Demi-pensionnaire - Externe (entourer la qualité choisie)

Options obligatoires : LV1 : ANG LV2 : ESP Avez-vous suivi la LV2 Espagnol au collège oui non

Option facultative (cocher la case) : THEATRE ou RUGBY ou TENNIS ou VELO ou SKI

REPRÉSENTANTS LÉGAUX (Surligner au fluo le responsable financier)

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

1 - Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

*Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Nom de famille : Civilité : Mme M.

Nom d'usage : Prénom :

Profession :

Adresse* :

Code postal* : Commune* : Pays :

@ Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

2 - Lien avec l'élève : A contacter en priorité :

Nom de famille : Civilité : Mme M.

Nom d'usage : Prénom :

Profession :

Adresse* :

Code postal* : Commune* : Pays :

Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité :

La personne en charge, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

Adresse* :

Code postal : Commune : Pays :

..... @ Courriel :

☎ Mobile : ☎ Domicile : ☎ Travail :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Vous avez déjà donné à la rentrée scolaire 2025-2026 votre consentement pour l'étude automatique de droit à la bourse : **oui** **non**

- **Si oui**, vous n'avez rien à faire : ce consentement est valable pour toute la durée de la scolarité dans l'enseignement secondaire (sauf s'il y a un changement de situation familiale).
- **Si non, faire une nouvelle demande** : si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse

Non, je refuse

Vous-même :

Nom de famille (1) : Nom d'usage (2) :

Prénom : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance : Commune et département de naissance (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille (1) : Nom d'usage (2) :

Prénom 1 (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance : Commune et département de naissance (4) :

Je n'accepte pas l'étude automatique de mon droit à bourse :

- J'effectue une demande en ligne sur le [portail Scolarité Services](#) avec votre compte EduConnect.
- Je retire un formulaire papier au secrétariat du lycée, complète le dossier de bourse et le rapporte au secrétariat du lycée avec les pièces demandées

Je ne fais pas de demande de bourses

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ___ / ___ / ___

Signature :

Droit à l'image

Ce document est valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant au lycée Xavier Bichat de Nantua.

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

École ou établissement scolaire : Lycée Xavier BICHAT 01130 Nantua Tél. : 04 74 75 99 50

1 - Finalités envisagées :

Gestion administrative et de vie scolaire, activités pédagogiques, autres usages internes à l'établissement.

2 - Modes d'exploitation envisagés

support	Conservation	Étendue de la diffusion
Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...) ENT lycée Bichat, pronote
En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) ENT lycée Bichat ; application de représentation des formations.
Projection collective	1 année scolaire	Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. Usages de communication externe de l'institution.

3 - Consentement de l'élève (INDISPENSABLE si majeur)

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce procédé.
- Autorise la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.

- N'autorise pas la captation de l'image/de la voix de l'élève.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Nom prénom de l'élève :Signature :

4 - Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e) :

Demeurant :

Et

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce procédé.
- Autorise la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.

- N'autorise pas la captation de l'image/de la voix de l'élève.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

LeSignature (s) :

5 - Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par Marc DALIN, proviseur afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-lyon.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2025-2026

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



La Maison Des Lycéens

Logo réalisé par Romane Patel en 2019



"La maison des lycéens" (MDL) est une association gérée **par et pour les lycéens**

Son rôle ? La MDL se veut porteuse de projets

Son rôle est de dynamiser et de fédérer toutes les initiatives portées par les lycéens, de participer pleinement au développement de la vie sociale, sportive, artistique et culturelle de l'établissement.

La MDL a aussi pour objectif de participer à l'animation et à la convivialité au lycée.

Pour cela elle participe et organise différents événements en lien avec les élèves élus au "Conseil de Vie Lycéenne."(CVL)

La MDL vient en soutien financier aux clubs du lycée et aux actions organisées par les élèves.

La MDL est votre association, elle permet la réalisation de divers projets

- Mise en place d'une salle de musique
- Les photographies scolaires
- Journée de l'élégance
- Carnaval du lycée
- Vente de roses
- Vente de pulls à l'effigie du lycée
- Bal de fin d'année en classe de terminale
- Vente de crêpes
- Récolte de fonds pour une association humanitaire
- Achat de matériel de loisirs pour le lycée (babyfoot ou table de ping-pong)
- Achat de mobilier de jardin pour la cour extérieure, l'internat et salle de détente des élèves
- Achat de matériels de musique, piano, batterie...mise en place d'une salle répétition musique
- Elle participe aussi financièrement à faire diminuer les coûts des voyages scolaires pour les familles

Si tu souhaites faire partie des membres actifs du bureau de la MDL et faire des propositions fais toi connaître auprès d'un CPE, tu seras le ou la bienvenu.e !

La cotisation pour l'année scolaire 2026/2027 est de 10 € à payer en chèque à l'ordre de la MDL du Lycée X. Bichat ou en espèces.



Bulletin d'adhésion à la Maison Des Lycéens du lycée Xavier BICHAT Année Scolaire 2026-2027

Nom.....

Prénom.....

Classe

- 3PM
- Seconde
- Première
- Terminale

Adhésion payée le...../...../.....

- Chèque
- Espèces
- TPE

Demande d'admission à l'internat Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

L'internat est un service annexe du lycée permettant, à moindre frais, à des élèves dont le domicile est éloigné, d'être hébergés en vue de faciliter leur scolarité. Ce n'est pas un accès de droit, l'inscription est accordée par le chef d'établissement pour l'année scolaire en cours et peut être remise en cause en cas de non-respect du règlement intérieur. La vie en collectivité implique le respect de règles indispensables à son bon fonctionnement.

Notre établissement bénéficie au maximum de 125 places d'internat. Il est ouvert du lundi matin au vendredi soir.

Le forfait annuel de l'internat comprend le petit déjeuner, le déjeuner, le dîner et la nuitée. **Tarif annuel 2026 à titre informatif : 2126,25€** payable en trois trimestres. Si vous rencontrez momentanément des difficultés financières, vous devez prendre contact avec l'assistante sociale du lycée ou le service intendance.

La commission d'admission à l'internat se réunit le **6 Juillet**.

À partir du **08 juillet**, vous recevrez par mail exclusivement la réponse quand à l'admission à l'internat de votre enfant avec les documents nécessaires pour finaliser l'inscription. Si votre enfant était refusé ou sur liste d'attente, nous vous joindrons par téléphone.

Le Proviseur Marc DALIN



Je soussigné(e) Mme / M.

Responsable légal(e) de mon enfant (NOM, prénom)

Inscrit à la rentrée en classe de Date de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

N° de téléphone portable de l'élève :

Sollicite une admission à l'internat pour la rentrée 2026-2027.

Adresse complète des parents ou responsables légaux :

.....
.....
.....

N° de téléphones des parents : Domicile :

Travail : Portable :



Adresse mail des parents (en lettres majuscules) :

.....

Coordonnées d'une "personne correspondante" résidante dans la zone géographique du lycée Xavier Bichat, à contacter en cas de besoin urgent et qui pourra effectuer toute démarche nécessaire à votre place si vous êtes empêchée du fait de l'éloignement géographique :

Nom : Prénom :

Adresse du correspondant :

.....
.....
.....

N° de téléphones : Domicile :

Travail : Portable :

Motif(s) de la demande d'internat. Merci d'apporter ici toutes les informations utiles pour la commission d'admission (éloignement, contexte particulier...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du responsable légal :

FICHE D'URGENCE

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Coller ici une

**Photo
Récente**

(Moins de 6 mois)

NOM de l'élève : Prénom :

Qualité : Ext. D.P. Int. Apprenti

Classe : Date de naissance :

N° de sécurité Sociale de l'élève/...../...../...../...../...../.....

N° ☎ et adresse de l'assurance scolaire :

Nom prénom et adresse des parents ou du représentant légal :

Père :

Mère :

Autre :

Courriel père :

Courriel mère :

Courriel autre :

⇒ **En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant vos numéros de téléphone.**

1. ☎ Domicile parents :

2. ☎ Domicile père : ☎ Travail : ☎ Portable :

3. ☎ Domicile mère : ☎ Travail : ☎ Portable :

4. Nom et ☎ d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

5. Nom, adresse et ☎ du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement en cas d'urgence (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...).

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe confidentielle à l'intention de l'infirmière de l'établissement ou par courriel à : infirmierie.0010032e@ac-lyon.fr

Tél infirmerie : 04 74 75 99 65

En cas de maladie chronique nécessitant un traitement pendant le temps scolaire.

Votre enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI NON

Noter date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DTP) :

⇒ **En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers un hôpital. La famille est avertie par nos soins.**

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge de la famille.

Date :

Signatures : Des parents

Du responsable légal

De l'élève majeur

lycée polyvalent
Xavier Bichat

académie
Lyon
éducation
nationale

Avenue du Lac
01130 Nantua

www.xavier-bichat.elycee.rhonealpes.fr

Affaire suivie par
Carole VANOTTI

Téléphones
04.74.75.99.50
06.82.41.83.29

Télécopie
0474759962

Courriel
ddfpt.0010032e@ac-lyon.fr

à l'attention des parents d'élèves
de CAP et de BAC PRO

Objet : Engagement des parents concernant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

Madame, Monsieur,

Les périodes de formation en milieu professionnel (= stages) font partie intégrante de la formation, ces périodes sont **obligatoires** et **évaluées** pour l'obtention du CAP ou du BAC PRO.

La recherche de PFMP par les élèves est menée sous la responsabilité du professeur principal et de l'équipe pédagogique, coordonnée par la Directrice Déléguée aux Formations Technologiques et Professionnelles.

Nous encourageons les élèves à rechercher leurs stages dès qu'ils ont connaissance des dates (en 2^{de} dès l'inscription, en 1^{ère} et en terminale : au printemps de l'année scolaire précédente).

Le bassin d'Oyonnax-Nantua et environs ne disposent pas de lieux de PFMP suffisants pour accueillir nos 160 élèves de la Section d'Enseignement Professionnel. **Certains lieux de PFMP excentrés** pourront donc être attribués aux élèves par le professeur principal, mais nécessiteront un trajet en transport en commun (train et/ou bus) **conséquent**. Exemple : un élève d'Oyonnax pourra être amené à faire un stage à Saint-Claude, soit environ 40 minutes aller.

Les quelques places de PFMP réservées pour le lycée seront **équitablement attribuées aux élèves** par le professeur principal, qui tiendra également compte de l'investissement de l'élève dans ses recherches de stage (et des épreuves qu'il aura à passer) tout au long de la formation.

Les frais engendrés par les transports pour se rendre en PFMP sont pris en charge par l'établissement sous certaines conditions (*voir fiche annexe*).

Vous allez inscrire votre enfant en CAP ou en BAC PRO au Lycée Xavier Bichat, ainsi nous vous demandons de vous engager (*par le biais du **coupon** ci-après, à compléter, signer et remettre lors de l'inscription*), sur la totalité de la formation de votre enfant (2 ou 3 ans, selon la formation), à accepter les stages qui pourront être attribués à votre enfant, même éloignés de votre domicile et nécessitant de prendre des transports en commun.

Marc DALIN - Proviseur

Carole VANOTTI - DDFPT

ENGAGEMENT des PARENTS pour les PFMP

Je soussigné.e, responsable légal.e
de l'enfant, inscrit en classe de
(cocher la case correspondant) :

CAP AEPE BAC PRO ASSP BAC PRO ANIMATION,

m'engage à accepter les stages qui pourront être attribués à mon enfant, même éloignés de notre domicile et nécessitant de prendre des transports en commun, et ceci sur la totalité de la formation de mon enfant au lycée X Bichat.

Fait à, le

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève:



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2026-2027

Autorisation du représentant légal

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée polyvalent Xavier Bichat de Nantua, en classe de :

1^{ère} année CAP Accompagnant
Educatif Petite Enfance

2^{nde} BAC PRO Accompagnement
Soins et Services à la Personne

2^{nde} BAC PRO Animation - Enfance
et Personnes Agées

2^{ème} année CAP Accompagnant
Educatif Petite Enfance

1^{ère} BAC PRO Accompagnement
Soins et Services à la Personne

1^{ère} BAC PRO Animation - Enfance
et Personnes Agées

Terminale BAC PRO
Accompagnement Soins et Services à
la Personne

Terminale BAC PRO Animation -
Enfance et Personnes Agées

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément au décret n° 2023-765 du 11 août 2023 et à l'arrêté MENE2319040A du 11 août 2023, déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de (Nom, prénoms de l'élève) en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant "[...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal :



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lycée Xavier Bichat

Avenue du Lac
01130 Nantua

Affaire suivie par :

Carole VANOTTI – Responsable du Bureau Des Entreprises
Mél : ddfpt.0010032^o@ac-lyon.fr

Tél : 04 74 75 99 50 / 06 82 41 83 29

Aux parents des élèves entrants
en CAP AEPE ou
en BAC PRO ASSP ou
en BAC PRO ANIMATION

Objet : Versement par l'Etat d'une allocation de stage pour les lycéens professionnels, au titre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Madame, Monsieur,

Votre enfant va devenir un lycéen professionnel et va donc être concerné par la gratification des stages qu'il va désormais effectuer.

Cette gratification valorise la voie professionnelle, elle manifeste l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que l'investissement du jeune, de l'établissement et de l'entreprise qui se sont engagés dans cette démarche.

Parce qu'en voie professionnelle les stages sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, toutes les périodes de stage des lycéens professionnels seront donc gratifiées par l'État. La gratification s'élèvera à :

- 10 euros par jour pour les lycéens professionnels inscrits en 1^{re} année de CAP et en seconde du baccalauréat professionnel
- 15 euros par jour pour les lycéens professionnels inscrits en 2^{ème} année de CAP et en première du baccalauréat professionnel
- 20 euros par jour pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel

Le versement de l'allocation reposera sur les principes suivants :

- PFMP ayant fait l'objet d'une convention de stage tripartite (établissement, entreprise, lycéen professionnel ou représentant légal)
- obligation d'assiduité durant les périodes de formation en milieu professionnel.

Pour les élèves mineurs, **la solution à privilégier** est de favoriser l'affirmation de l'autonomie du lycéen, avec le versement de l'allocation le **compte personnel de l'élève**

La mise en œuvre du versement de cette allocation nécessite de collecter certaines pièces justificatives et le RIB du bénéficiaire, ces documents, selon le cas de figure du tableau ci-dessous seront à remettre **le jour de l'inscription de votre enfant au lycée** :

	Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Pièce d'identité du lycéen professionnel- RIB du compte bancaire- Autorisation du représentant légal- Document justifiant de la qualité du représentant légal	<ul style="list-style-type: none">- Pièce d'identité du lycéen professionnel- RIB du compte bancaire
Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	<ul style="list-style-type: none">- Pièce d'identité du lycéen professionnel- Document justifiant de la qualité du représentant légal- RIB du compte bancaire- Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire	<ul style="list-style-type: none">- Copie du livret de famille (pages parents et enfant)

N.B. :

Le versement de l'allocation de stage n'aura pas d'impact sur le revenu imposable ou les allocations perçues par les familles.

Carole VANOTTI
Responsable du Bureau Des Entreprises

Marc DALIN
Provisseur

RENTREE 2026/2027 : 1ANIM PASSERELLE BAC PRO ANIMATION

MANUELS À ACHETER avec le **Pass'Région**

TITRE	EDITEUR	ISBN
Histoire-Géographie - EMC - 2de Bac Pro - Cahier de cours et d'activités - Coll. Dialogues. Ed. 2025	Nathan technique	9782095052492
Le guide de survie de l'animateur	Beyond the Box	978-2-9576148-0-6
Histoire géo - Cahier de cours et d'activités – Collection Dialogues	Nathan technique	978-2-09-167131-4
El Dorado de Laurent Gaudé	J'ai lu	2290006548

FOURNITURES DEMANDÉES à acheter

Toutes matières :

- Un cahier de brouillon
- Une trousse complète (stylo 4 couleurs, règle, blanc correcteur, crayon de papier, gomme, 4 surligneurs, taille crayon et crayon à papier)
- Feuilles simples grands carreaux format A4
- Feuilles doubles grands carreaux format A4
- 1 pochette élastique à rabats pour la gestion administrative

PSE :

- Un classeur souple A4 + 6 intercalaires A4

Espagnol :

- Un cahier grands carreaux A4, 96 pages
- Un porte vues-40 vues

Maths/sciences :

- 1 calculatrice type collège

- Équerre, compas, rapporteur
- 2 cahiers 24x32 cm

Anglais :

- Un cahier 24x32 cm, 96 pages

Eco-gestion :

- Un porte vues - 80 vues

Arts appliqués :

- 1 pochette cartonnée avec le prénom et nom de l'élève annoté

Enseignement professionnel :

- Un classeur épais A4
- Feuilles simples/doubles grands carreaux format A4
- Pochettes plastiques perforées pour classeur

FOURNITURES commandées par le lycée et payées avec le **Pass'Région**

→ La somme liée à cet équipement sera débitée dans la partie : "Aide au 1er équipement professionnel"

- 1 clé USB 2.0 16Go
- 1 marqueur noir double pointe
- 3 classeurs souples transparents personnalisables
- 1 lot de 6 intercalaires format A4maxi

- 1 lot de 100 pochettes plastiques perforées pour classeur
- Papier dessin 160g couleurs vives
- Peinture gouache / pastels / sprays peinture acrylique (produits mutualisés pour tous les élèves)

UNE TENUE PROFESSIONNELLE commandée par le lycée et payée avec le **Pass'Région**

→ La somme liée à cet équipement sera débitée dans la partie : "Aide au 1er équipement professionnel" de la carte Pass'Région

Le trousseau se compose de :

- 1 sweat à capuche bleu marine avec logo du lycée, de la région et nom et prénom de l'élève

